

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025
Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18+11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ACQUISITION DE MATERIELS DE SARTHE HABITAT PAR LA VILLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition de matériel signée le 1er janvier 2019 entre Sarthe habitat et la Ville de La Ferté-Bernard ;

Vu la convention renouvelée du 1er janvier 2022, conclue pour une durée de trois ans ;

Vu l'article 7 de la convention précisant que « la Ville peut se porter acquéreur des équipements à leur valeur nette comptable au moment de la demande d'achat » ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que Sarthe habitat a mis à la disposition de la Ville divers matériels techniques, dont l'utilisation était encadrée par les conventions susmentionnées moyennant le versement d'une redevance trimestrielle.

Considérant que la redevance a été révisée à la baisse en 2022, suite au retrait de certains matériels.

Considérant que la Ville utilise régulièrement et efficacement les équipements suivants : tondeuse autoportée Grillo, machine à bois CU 300 Classic (SETIN), tracteur ISEKI (Tess Motoculture), caisson berce en IPN (SA Guerton), benne (Sté Soconom), épandeur Amazone NEK70688 (Ets Molier) et herse rotative ME 150 (Ets Molier).

Considérant que dans le cadre d'une simplification administrative et technique qu'il a été convenu d'un commun accord entre Sarthe habitat et la Ville de céder à cette dernière l'ensemble de ces équipements pour un montant global de 8 500 €, valeur résultant de l'estimation de la valeur nette comptable des matériels concernés.

Considérant que cette acquisition permettra à la Ville de devenir pleinement propriétaire des équipements, mettant fin aux obligations financières et contractuelles liées à leur mise à disposition.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE**-la non reconduction de la convention de mise à disposition de matériel.
- **AUTORISE** l'acquisition par la Ville de l'ensemble des matériels mentionnés dans ladite convention, pour un montant global de 8 500 €, versé à Sarthe habitat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.
- **INSCRIT** cette acquisition au budget de la Ville.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU